

## La Cèze entre eaux de surface et eaux souterraines

Le bassin de la Cèze est en déficit l'été (1.29 millions de m<sup>3</sup> en moyenne). Les besoins en eau (irrigation, eau potable, industrie) sont plus importants que l'eau disponible.

Il existe de nombreux échanges entre les eaux de surfaces (la Cèze et ses affluents) et les eaux souterraines (le karst notamment). Les rivières alimentent par des pertes le monde souterrain. Celui-ci restitue les eaux par des résurgences.

## Ça chauffe pour les eaux

À l'avenir, les étés chauds et secs comme 2019 seront plus fréquents. Le réchauffement climatique impacte et impactera le bassin de la Cèze.

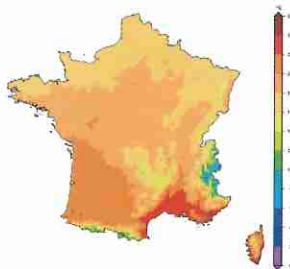
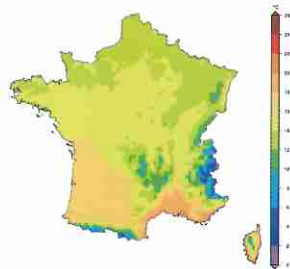
### Évolution de la température moyenne annuelle :

1958 à 2018 : + 1.7°C    2050 : + 1.5°C    2100 : + 4°C

Températures plus élevées = - d'eau dans les rivières  
+ de besoins (plantes)  
+ de tensions entre usagers

Années 70-80

En 2085



Températures moyennes annuelles. Source : DRIAS, les futurs du climat.



## Que faire pour Économiser l'eau ?

Les économies d'eau permettront de disposer d'eau le plus longtemps possible pendant l'été et de s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique.

- Cuves de stockage d'eau de pluie
- Arroseurs économes en eau (goutte à goutte)
- Plantes adaptées au climat méditerranéen, voir aride (avec de faibles besoins en eau).

### RECOMMANDATIONS :

- Arroser aux heures fraîches
- Éviter l'arrosage des pelouses
- Pailler les plantations
- Ne pas remplir ou mettre à niveau les piscines en période de sécheresse

**i** L'eau du robinet vient également des eaux souterraines et nos économies d'eau permettront de les préserver !

## Renseignez-vous !

Chaque été, regardez bien la situation sécheresse pour voir si des restrictions des usages de l'eau sont en cours.

CONSULTER LA SITUATION sur le site **Propluvia**.



# Déclarez vos puits, vos forages et vos pompages.

## C'est une obligation !



NE PAS JETER AUCUN DE VOS DÉCHETS - CRÉDIT PHOTO : SANDROM, FURRAY - CONCEPTION : IFRIN DECALE © 2021



Campagne de sensibilisation mise en œuvre par ABCèze  
Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze  
95 Chemin de la Carrière 30500 Saint-Ambroix - Tél. : 04 66 25 32 22  
www.abceze.fr



Syndicat d'aménagement du bassin versant de la Cèze

L'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général

(article L210-1 du code de l'environnement)

L'EAU PRÈS DE CHEZ VOUS EST UNE RESSOURCE À PARTAGER

Une eau gratuite mais évitons de la gaspiller

## D'où vient l'eau ?

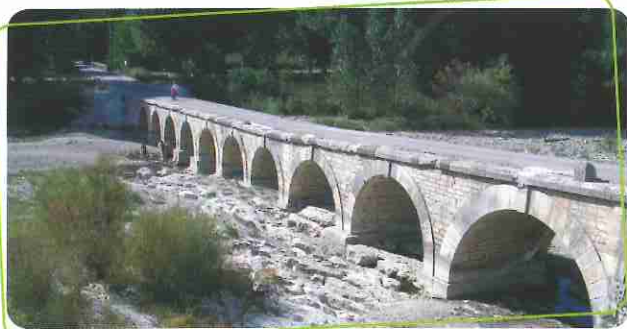
Il y a plusieurs origines possibles !

## Pourquoi se déclarer ?

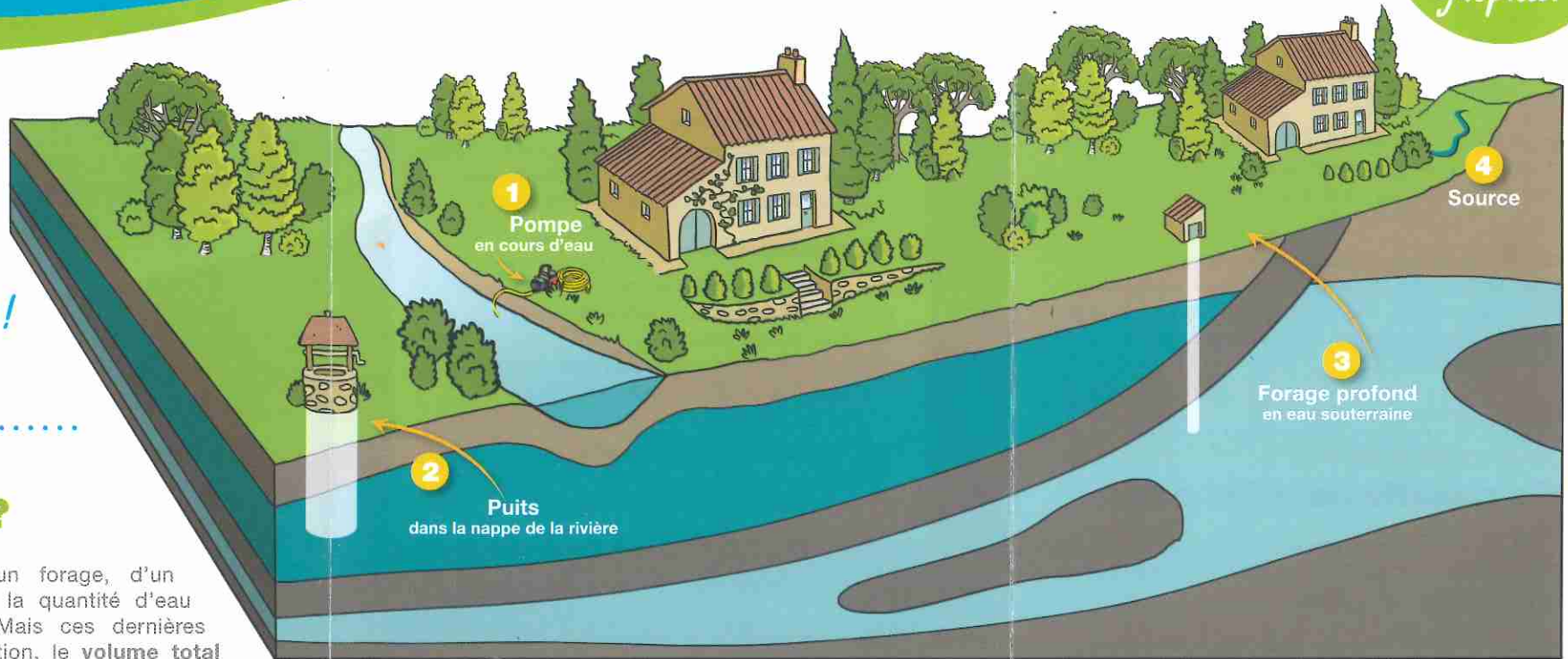
A l'échelle d'un puits, d'un forage, d'un pompage ou d'une source, la quantité d'eau prélevée peut être faible. Mais ces dernières années, avec leur multiplication, le volume total devient considérable.

La connaissance des prélèvements est importante et on a besoin de vous pour mieux gérer les ressources en eau.

## LA DÉCLARATION EST FACILE ET OBLIGATOIRE



La sécheresse au Pont de Montclus, été 2005



## Comment déclarer ses prélèvements ?

Par téléphone : 04 66 62 62 00, DDTM du Gard (Nîmes)

En ligne : <https://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Reglementation/Police-de-l-eau2/Prelevements-d-eau>

Déclarez vos prélèvements !



Pour scanner, téléchargez l'app Unitag gratuite sur [unitag.io/app](http://unitag.io/app)



**IMPORTANT : CETTE RÉGLEMENTATION CONCERNE LES ANCIENS COMME LES NOUVEAUX PUIITS, POMPAGES ET FORAGES !**



EN MAIRIE de votre commune

EN DDTM du Gard DDT de l'Ardèche DDT de Lozère

Forages

Puits

Pompages, dérivation en rivière

Source

0 à 1 000 m<sup>3</sup> par an

> 1 000 m<sup>3</sup> par an